

Gilly, le 10/08/2023

PV n°02 de la Commission administrative de contrôle des feuilles du 10/08/2023

Présents : MM. Christophe NOTELAERS
Philippe BOLSENS

Mutation administrative accordée : Néant

Matches amicaux/tournois autorisés : Spirou Basket (0284), CJJ Ressaix (1284), BCFO Seneffe (1424), Belfius Mons Hainaut (1036), Olympic MSM (1724), BC Silly (2691), BC Mons Capitale (1845), JSB Maffle (0069), JSE Enghien (2647), Tournai Wapiti (2734), BC AMLL (1592), BBC Brainois (1752), DPK Carnières Morlanwelz (1408), CFB Fleurus (1914), JS Cuesmes (2533), UBC Binche (2535), RCBE 2000 (1325), JS Luttre (0981), JS Dottignies (2678), CEP Ladies Basketball (1810), BSGU (0822), JS Stambruges (1208), Esp BHC Wasmuel (1079), BC Ransart Charleroi (1054).

Forfait Général : Néant

Secrétariat :

Mr Albert De Smet : Reçu PV n°01 de secrétariat du 07/08/2023

Mr Grégory Périni : Reçu PV n°23 du 26/07/2023

Mr Grégory Périni : Reçu PV n°24 du 31/07/2023

Mr Grégory Périni : Reçu PV n°01 du 07/08/2023

Nous avons appris le décès de Mr Pascal Lardinois, membre de l'ASBL du RE Pont-de-Loup (0151), papa de Coralie et Leslie, joueuses au RE Pont-de-Loup et cousin de Mr Julien Lardinois, arbitre régional.
Le Comité Provincial présente à sa famille, à ses proches et à son club ses plus sincères condoléances.

Rappel à tous les clubs :

Il est de la responsabilité du club visité de vérifier que la feuille électronique (de séniors jusqu'à U12 inclus) est bien finalisée et que le résultat est bien transmis sur BigCaptain. Cela doit être fait pour le jour du match pour minuit au plus tard.

Pour les matchs U10 : les résultats doivent être encodés dans BigCaptain et les feuilles scannées renvoyées à feuilles@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Pour les tournois 3&3 U6/U8 : les feuilles scannées doivent être renvoyées à minibasket@baskethainaut.be pour le lundi midi au plus tard.

Rappel des obligations des clubs :

Toute déclaration de forfait général ou de forfait pour un match doit être envoyée à forfait@baskethainaut.be

Modifications calendrier : Toutes les demandes seront adressées, par le secrétaire ou le responsable calendrier officiel du club demandeur au responsable par e-mail (calendrier@baskethainaut.be)

Pour des raisons de classement : UNE seule demande par match modifié

Toute demande doit comprendre :

- le matricule du club demandeur
- le numéro du match
- les date et heure initiales

- les date et heure modifiées
- l'accord de l'adversaire (échange d'e-mails)

Il n'est pas tenu compte des demandes incomplètes.

Toute demande doit être introduite AVANT les date et heure initialement prévues.

Attention : **Toute demande de modification devra être envoyée pour l'avant-veille du jour du match à 23h59 au plus tard. Passé ce délai, la demande sera refusée.**

Il n'y a pas de report « à une date ultérieure ».

Philippe BOLSENS

Christophe NOTELAERS